

# Savièse infos

---

BULLETIN D'INFORMATION  
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAVIÈSE



## **Budgets 2023**

Municipalité et Bourgeoisie

---

## **Règlement sur le prélèvement**

des droits de mutations communaux additionnels

---

## **Transition énergétique**

Chauffage à distance de St-Germain

---



---

# Sommaire

---

**3** **Edito**

ADMINISTRATION **FINANCES** PLANIFICATION

**4** **Budget  
de la Municipalité**

ADMINISTRATION **FINANCES** PLANIFICATION

**10** **Budget  
de la Bourgeoisie**

AMÉNAGEMENT TERRITOIRE **MOBILITÉ**

**12** **Urbanisme  
et mobilité**

AMÉNAGEMENT TERRITOIRE **MOBILITÉ**

**15** **Véhicule  
Mobility**

BÂTIMENTS ET **ÉNERGIE**

**16** **Chauffage à  
distance**

ADMINISTRATION **FINANCES** PLANIFICATION

**18** **Règlement sur le  
prélèvement des droits de  
mutations communaux  
additionnels**

BÂTIMENTS ET **ÉNERGIE**

**20** **Mesures d'économie  
d'énergie**

PROMOTION ÉCONOMIQUE, VIE LOCALE ET **SPORT**

**22** **Parcours Urbain**

---

**24** **Manifestations  
Agenda**

---

**BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAVIÈSE**

Edité par la Municipalité de Savièse - Rue de St-Germain 50, 1965 Savièse - 027 396 10 10 - administration@saviese.ch

#imprimé en valais sur du papier FSC 100%

Graphisme mise en page et photo de couverture @atelier.cynic

---

# Edito



**Vincent Degen**  
Conseiller Communal

**Chères Saviésannes,  
Chers Saviésans,**

«Se rencontrer et être ami, rien de plus facile...  
Demeurer ensemble et vivre en paix, voilà qui est difficile»

A Savièse, nous possédons tous les ingrédients pour nous rencontrer et pour vivre ensemble. Nous avons la chance de disposer de nombreux services de proximité, de jouir d'une vie locale active et saine ainsi que d'une offre culturelle et sociétale attrayante. Riches d'un passé agricole respectueux encore présent, nous pouvons bénéficier, à nos portes, d'une nature préservée et de magnifiques paysages sur tout le territoire de notre commune. La proximité avec la plaine et la montagne nous apporte travail et détente. Forts de nos traditions, nous avons su conserver une bonne cohésion entre les villages et une identité qui a su nous démarquer.

Répondre aux besoins de notre population est un défi majeur qui, nourri par une démographie en constante évolution, nous pousse à nous adapter constamment. Aujourd'hui, les différentes actions qui ont été initiées dans le cadre des ateliers participatifs liés à Savièse 2030 voient le jour petit à petit. Nous travaillons de pied ferme pour maintenir une vie locale attractive, pour maîtriser le développement de Savièse, pour améliorer la mobilité multimodale, intégrer les nouveaux arrivants, soutenir notre jeunesse, valoriser le patrimoine et le tourisme, tout en étant désireux de soigner notre biodiversité jusqu'au cœur des zones bâties. En plus du budget, quelques-unes des actions entreprises dans les différents dicastères sont développées dans ce numéro du *Savièse infos* à savoir: mesures compensatoires à la route de contournement, chauffage à distance de St-Germain, mesures d'économie d'énergie, parcours urbains, véhicule Mobility...

Dans le contexte sociétal et environnemental actuel, il nous appartient à nous, Saviésannes et Saviésans, de ne pas nous laisser décourager et de faire de notre mieux pour préserver nos ressources et contribuer à la mise en place de solutions innovantes. Il appartient à tous de nous serrer les coudes, d'être conscients des problèmes à surmonter, tout en s'enthousiasmant des solutions, de continuer à nous respecter pour renforcer nos liens, d'apprécier notre nature à sa juste valeur et surtout de rester ouverts et curieux aux changements.

En vous souhaitant une bonne lecture et en nous réjouissant de vous rencontrer aux assemblées primaire et bourgeoise qui se tiendront le **lundi 12 décembre prochain à 19h30 au Baladin**, nous vous invitons, chères Saviésannes, chers Saviésans, au nom du Conseil communal et bourgeois de Savièse, à parcourir de temps à autre le territoire de notre commune, à pied ou à vélo, à chaque saison, afin de vous enrichir de petites découvertes simples et belles, au détour d'une ruelle ou d'un sentier.

# Budget 2023



**Vincent Reynard**  
Vice-Président

## MUNICIPALITÉ

### Fonctionnement

Le budget 2023 de la Municipalité présente des revenus de CHF 38'102'800 et des charges de CHF 38'410'760, ce qui génère un excédent de charges de CHF 307'960. Considérant que cet excédent de charges représente 0.8% des revenus de fonctionnement, le budget peut être considéré comme équilibré.

Par rapport au budget 2022, les charges sont en augmentation de CHF 375'780 (+0.99%) et les revenus sont en augmentation de CHF 315'998 (+0.84%).

Si les charges de personnel présentent une relative stabilité par rapport à celles du budget 2022, il y a toutefois lieu de considérer que le budget 2023 tient compte d'une hausse de la masse salariale de 3.5% pour couvrir le renchérissement et les adaptations individuelles, ainsi que de la disparition des charges salariales de l'APEA, à la suite de la cantonalisation de ce service.

Pour les charges de biens, services et autres charges d'exploitation, il est constaté une augmentation de CHF 140'940 par rapport au budget 2022. Cette différence s'explique principalement par la prise en compte de l'augmentation du coût des matériaux et de l'énergie consommée par la Municipalité.

Au niveau des comptes autofinancés il est à relever que l'exercice prévoit l'attribution aux fonds et financements spéciaux d'un montant de CHF 448'250, en augmentation de CHF 248'550 par rapport au budget 2022. Si ce montant paraît important, il s'agit toutefois d'une épargne générée principalement par le surplus des encaissements des taxes relatives aux eaux usées, en prévision du financement à moyen terme, par le principe du pollueur-payeur, d'importants investissements à réaliser auprès de la STEP.

Au niveau des revenus, l'essentiel de ceux-ci est généré par les revenus fiscaux et les taxes et redevances. En comparaison du budget 2022, les revenus fiscaux sont en baisse de CHF 80'000 et les taxes et redevances sont en augmentation de CHF 678'310. S'il est plus aisé de délimiter les revenus des taxes et redevances en fonction de l'augmentation de la population, des données existantes et en fonction du principe du consommateur ou du pollueur-payeur, il est plus délicat de délimiter les revenus fiscaux.

La Municipalité continue d'utiliser la méthode appliquée depuis plusieurs années, qui a démontré son efficacité dans une logique de prudence. Il est à préciser que pour l'élaboration du budget 2023, il a été tenu compte de la modification du taux d'indexation qui passe de 150% à 153%, en raison de l'adaptation automatique du renchérissement et de la correction de la progression à froid, dont l'incidence est une diminution des recettes fiscales d'environ CHF 240'000, qui est toutefois partiellement compensée par l'arrivée de nouveaux contribuables.





### Compte de résultats selon les natures

	COMPTE 2021		BUDGET 2022		BUDGET 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Charges de personnel	10 198 114,54		10 519 540,00		10 565 580,00	
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8 296 558,88		9 191 740,00		9 332 680,00	
Amortissements du patrimoine administratif	6 791 553,96		4 679 000,00		4 779 000,00	
Charges financières	387 276,94		391 200,00		341 150,00	
Attributions aux fonds et financements spéciaux	267 847,99		199 700,00		448 250,00	
Charges de transferts	10 660 757,41		11 200 500,00		11 142 700,00	
Subventions redistribuées	-		-		-	
Charges extraordinaires	-		-		-	
Imputations internes	1 927 694,38		1 853 300,00		1 801 400,00	
Revenus fiscaux		25 991 303,48		25 680 000,00		25 600 000,00
Patentes et concessions		563 293,55		575 000,00		575 100,00
Taxes		7 349 092,97		6 971 940,00		7 650 250,00
Revenus divers		140 449,00		40 000,00		50 000,00
Revenus financiers		647 094,56		651 340,00		628 580,00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-		28 720,00		-
Revenus de transferts		2 372 647,94		1 986 502,00		1 797 470,00
Subventions à redistribuer		-		-		-
Revenus extraordinaires		-		-		-
Imputations internes		1 927 694,38		1 853 300,00		1 801 400,00
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>38 529 804,10</b>	<b>38 991 575,88</b>	<b>38 034 980,00</b>	<b>37 786 802,00</b>	<b>38 410 760,00</b>	<b>38 102 800,00</b>
<b>Excédent de charges</b>		-		<b>248 178,00</b>		
<b>Excédent de revenus</b>	<b>461 771,78</b>			-		<b>307 960,00</b>

<b>Compte de résultats échelonné</b>		<b>COMPTE 2021</b>	<b>BUDGET 2022</b>	<b>BUDGET 2023</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Charges de personnel	CHF	10 198 114,54	10 519 540,00	10 565 580,00
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	8 296 558,88	9 191 740,00	9 332 680,00
Amortissements du patrimoine administratif	CHF	6 791 553,96	4 679 000,00	4 779 000,00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	267 847,99	199 700,00	448 250,00
Charges de transferts	CHF	10 660 757,41	11 200 500,00	11 142 700,00
Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>CHF</b>	<b>36 214 832,78</b>	<b>35 790 480,00</b>	<b>36 268 210,00</b>
<b>Revenus d'exploitation</b>				
Revenus fiscaux	CHF	25 991 303,48	25 680 000,00	25 600 000,00
Patentes et concessions	CHF	563 293,55	575 000,00	575 100,00
Taxes	CHF	7 349 092,97	6 971 940,00	7 650 250,00
Revenus divers	CHF	140 449,00	40 000,00	50 000,00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	-	28 720,00	-
Revenus de transferts	CHF	2 372 647,94	1 986 502,00	1 797 470,00
Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
<b>Total des revenus d'exploitation</b>	<b>CHF</b>	<b>36 416 786,94</b>	<b>35 282 162,00</b>	<b>35 672 820,00</b>
<b>Résultat provenant de l'activité d'exploitation</b>		<b>201 954,16</b>	<b>-508 318,00</b>	<b>-595 390,00</b>
<b>Résultat provenant de l'activité de financement</b>				
Charges financières	CHF	387 276,94	391 200,00	341 150,00
Revenus financiers	CHF	647 094,56	651 340,00	628 580,00
<b>Résultat provenant de l'activité de financement</b>	<b>CHF</b>	<b>259 817,62</b>	<b>260 140,00</b>	<b>287 430,00</b>
<b>Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)</b>		<b>461 771,78</b>	<b>-248 178,00</b>	<b>-307 960,00</b>
<b>Résultat provenant de l'activité extraordinaire</b>				
Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
<b>Résultat provenant de l'activité extraordinaire</b>	<b>CHF</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)</b>	<b>CHF</b>	<b>461 771,78</b>	<b>-248 178,00</b>	<b>-307 960,00</b>

En comparaison du budget 2022, il ressort de ce tableau que les charges d'exploitation sont en augmentation de CHF 477'730.- (+1,33%) et que les revenus d'exploitation sont en hausse de CHF 390'658.- (+ 1,11%). Les activités d'exploitation budgétées pour 2023 présentent un déficit de CHF 595'390.-, en évolution négative de CHF -87'072.- par rapport au budget 2022.

Dès lors, en prenant en considération le solde positif de CHF 287'430.- provenant de l'activité de financement, on retrouve un résultat global présentant un excédent de charges de CHF 307'960.- comme mentionné précédemment.

Il est à relever que notre Municipalité, jusqu'à ce jour, n'a pas prélevé de droits de mutations additionnels sur les transactions immobilières se déroulant sur la commune, au contraire de la totalité des communes environnantes. Ainsi, il sera soumis à la prochaine Assemblée primaire l'acceptation de la mise en œuvre, dès l'exercice 2023, de cette mesure susceptible de combler partiellement le déficit du résultat provenant de l'activité d'exploitation.



### Investissements

Le budget des investissements 2023 prévoit des dépenses brutes de CHF 7'168'000.-, des recettes de CHF 653'000.-, soit des dépenses nettes de CHF 6'515'000.-. Ce montant est supérieur de CHF 1'426'500.- à celui du budget 2022.

Les éléments principaux du budget 2023 sont un montant de CHF 1'400'000.- pour la réalisation de la place centrale sur le site de St-Germain Centre, un montant de CHF 1'225'000.- pour la suite des travaux de mise aux normes techniques des bâtiments scolaires de Moréchon I, un montant de CHF 910'000.- pour l'amélioration des réseaux d'eau potable et d'eaux usées et pour la recherche de nouvelles ressources d'eau potable, un montant de CHF 465'000 pour l'amélioration du réseau routier communal, ainsi qu'un montant de CHF 300'000.- pour la rénovation et l'optimisation de l'éclairage public.

### Compte des investissements selon les tâches

	COMPTE 2021		BUDGET 2022		BUDGET 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Administration générale	14 410,65	-	-	-	190 000,00	-
Ordre et sécurité publics, défense	2 691 090,60	35 637,40	-	-	170 000,00	-
Formation	1 015 152,63	225 000,00	1 360 000,00	358 500,00	1 425 000,00	333 000,00
Culture, sports et loisirs, église	404 303,35	150 735,10	210 000,00	-	508 000,00	-
Santé	225 567,00	-	50 000,00	-	100 000,00	-
Prévoyance sociale	53 208,92	-	72 000,00	-	230 000,00	-
Trafic et télécommunications	2 816 758,10	98 750,90	2 325 000,00	100 000,00	2 635 000,00	-
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1 014 084,58	314 704,35	1 325 000,00	160 000,00	1 260 000,00	250 000,00
Economie publique	286 941,50	16 800,00	385 000,00	20 000,00	500 000,00	70 000,00
Finances et impôts	324 767,30	9 090,00	-	-	150 000,00	-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>8 846 284,63</b>	<b>850 717,75</b>	<b>5 727 000,00</b>	<b>638 500,00</b>	<b>7 168 000,00</b>	<b>653 000,00</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>7 995 566,88</b>		<b>5 088 500,00</b>		<b>6 515 000,00</b>
<b>Excédent de recettes</b>		-		-		-

### Financement

Selon les données des tableaux précédents, le budget 2023 de la Municipalité de Savièse prévoit une marge d'autofinancement de CHF 5'319'290.- et des investissements nets de CHF 6'515'000.- Par différence, il en ressort une insuffisance de financement de CHF 1'195'710.-, ce qui signifie que les ressources propres de la Municipalité ne suffiront pas à financer le fonctionnement et les investissements prévus et qu'il devra être recouru à des sources de financement externes.



### Aperçu du compte de résultats et investissements

		COMPTE 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2023
<b>Résultat avant amortissements comptables</b>				
Charges financières	- CHF	31 016 392,23	32 504 280,00	32 783 510,00
Revenus financiers	+ CHF	38 991 575,88	37 758 082,00	38 102 800,00
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	<b>= CHF</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>= CHF</b>	<b>7 975 183,65</b>	<b>5 253 802,00</b>	<b>5 319 290,00</b>
<b>Résultat après amortissements comptables</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	7 975 183,65	5 253 802,00	5 319 290,00
Amortissements planifiés	- CHF	7 245 563,88	5 331 000,00	5 179 000,00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	267 847,99	199 700,00	448 250,00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	28 720,00	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	<b>= CHF</b>	<b>-</b>	<b>248 178,00</b>	<b>307 960,00</b>
<b>Excédent de revenus</b>	<b>= CHF</b>	<b>461 771,78</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Compte des investissements</b>				
Dépenses	+ CHF	8 846 284,63	5 727 000,00	7 168 000,00
Recettes	- CHF	850 717,75	638 500,00	653 000,00
<b>Investissements nets</b>	<b>= CHF</b>	<b>7 995 566,88</b>	<b>5 088 500,00</b>	<b>6 515 000,00</b>
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	<b>= CHF</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Financement</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	7 975 183,65	5 253 802,00	5 319 290,00
Investissements nets	- CHF	7 995 566,88	5 088 500,00	6 515 000,00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>= CHF</b>	<b>20 383,23</b>	<b>-</b>	<b>1 195 710,00</b>
<b>Excédent de financement</b>	<b>= CHF</b>	<b>-</b>	<b>165 302,00</b>	<b>-</b>





### Plan financier et projections

Au niveau du compte de résultats, le budget 2023 de la Municipalité est moins favorable que celui de 2022 avec un excédent de charges plus important. Cependant, en comparaison du volume total, le budget 2023 peut être qualifié d'équilibré. Les prévisions pour 2024 montrent également une similitude, alors que pour 2025 et 2026 l'excédent de charges devrait sensiblement augmenter. Cela est dû au fait que la planification budgétaire repose sur des incertitudes et un principe de prudence, tout en définissant un chemin financier probable et acceptable.

**Au niveau des investissements, 2023 marque une reprise du rythme soutenu connu depuis quelques années, avec un net accroissement marqué en 2024 et 2025.**

### Plan financier

	COMPTE	BUDGET		PLAN FINANCIER		
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Prévisions compte de résultats</b>						
Total des charges financières	31 016 392	32 504 280	32 783 510	33 307 600	33 745 200	34 170 800
Total des revenus financiers	38 991 576	37 758 082	38 102 800	38 538 100	39 252 100	39 726 600
Marge d'autofinancement	7 975 184	5 253 802	5 319 290	5 230 500	5 506 900	5 555 800
Amortissements planifiés	7 245 564	5 331 000	5 179 000	5 148 000	5 704 000	6 244 000
Attributions aux fonds et financements spéciaux	267 848	199 700	448 250	400 000	350 000	300 000
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	267 848	199 700	448 250	400 000	350 000	300 000
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	28 720	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	28 720	-	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
<b>Excédent revenus (+) charges (-)</b>	<b>461 772</b>	<b>-248 178</b>	<b>-307 960</b>	<b>-317 500</b>	<b>-547 100</b>	<b>-988 200</b>
<b>Prévision du compte des investissements</b>						
Total des dépenses	8 846 285	5 727 000	7 168 000	8 675 000	9 075 000	7 485 000
Total des recettes	850 718	638 500	653 000	140 000	140 000	140 000
<b>Investissements nets</b>	<b>7 995 567</b>	<b>5 088 500</b>	<b>6 515 000</b>	<b>8 535 000</b>	<b>8 935 000</b>	<b>7 345 000</b>
<b>Financement des investissements</b>						
Report des investissements nets	7 995 567	5 088 500	6 515 000	8 535 000	8 935 000	7 345 000
Marge d'autofinancement	7 975 184	5 253 802	5 319 290	5 230 500	5 506 900	5 555 800
<b>Excédent (+) découvert (-) de financement</b>	<b>-20 383</b>	<b>165 302</b>	<b>-1 195 710</b>	<b>-3 304 500</b>	<b>-3 428 100</b>	<b>-1 789 200</b>
<b>Modification de la fortune/découvert</b>						
Excédent revenus (+) charges (-)	461 772	-248 178	-307 960	-317 500	-547 100	-988 200
<b>Excédent /Découvert du bilan</b>	<b>31 637 102</b>	<b>31 388 924</b>	<b>31 080 964</b>	<b>30 763 464</b>	<b>30 216 364</b>	<b>29 228 164</b>
<b>Modification des engagements</b>						
Variation capitaux de tiers	20 383	-165 302	1 195 710	3 304 500	3 428 100	1 789 200
<b>Capitaux de tiers</b>	<b>32 399 029</b>	<b>32 233 727</b>	<b>33 429 437</b>	<b>36 733 937</b>	<b>40 162 037</b>	<b>41 951 237</b>

# Budget 2023



**Vincent Reynard**  
Vice-Président

## BOURGEOISIE

Le budget 2023 de la Bourgeoisie prévoit des charges de CHF 96'605.- et des revenus de biens de CHF 111'600.- soit un excédent de revenus de CHF 14'995.-.

Les charges sont essentiellement constituées de celles des biens et services et autres charges d'exploitation, ainsi que des amortissements. Les revenus sont générés par la location des biens bourgeoisiaux.

Quant aux investissements, ils concernent des travaux d'amélioration du local de production fromagère et des chottes de Tsanfleuron. Ces travaux seront grandement financés par des subventions communales, cantonales et fédérales pour un montant de CHF 100'000.-, ainsi que par un don de parrainage COOP de CHF 100'000.- également.

Considérant les charges financières de CHF 40'600.-, la marge d'autofinancement budgétée est de CHF 71'000.-. Ainsi, le budget 2023 de la Bourgeoisie prévoit un excédent de financement de CHF 61'000.-, similaire à celui du budget 2022.



**Les budgets 2023 de la Municipalité et de la Bourgeoisie de Savièse, ainsi que les explications détaillées sont disponibles sur [www.saviese.ch](http://www.saviese.ch)**

Ces éléments seront présentés lors des Assemblées primaire et bourgeoisiales du 12 décembre 2022.



**Aperçu du compte annuel**

	COMPTE 2021		BUDGET 2022		BUDGET 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>COMPTE DE RÉSULTATS</b>						
Total des charges (amortissements inclus)	113 552,68		106 320,00		96 605,00	
Total des revenus		123 743,44		110 250,00		111 600,00
<b>Excédent de revenus</b>	<b>10 190,76</b>		<b>3 930,00</b>		<b>14 995,00</b>	
<b>Excédent de charges</b>		-		-		-
<b>Total</b>	123 743,44	123 743,44	110 250,00	110 250,00	111 600,00	111 600,00
<b>COMPTE DES INVESTISSEMENTS</b>						
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total des dépenses reportées au bilan	25 115,75		210 000,00		210 000,00	
Total des recettes reportées au bilan		-		210 000,00		200 000,00
<b>Investissements nets</b>		<b>25 115,75</b>		-		<b>10 000,00</b>
<b>Total</b>	25 115,75	25 115,75	210 000,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
<b>FINANCEMENT</b>						
Report des investissements nets	25 115,75		-		10 000,00	
Report des amortissements planifiés du patrimoine administratif		69 615,75		57 360,00		56 005,00
Report attributions aux fonds et financements spéciaux		3,69		50,00		-
Report prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-		-		-	
Report réévaluation prêts du PA		-		-		-
Report réévaluation des participations du PA		-		-		-
Report attributions au capital propre		-		-		-
Report réévaluation du PA	-		-		-	
Report prélèvements sur le capital propre	-		-		-	
Excédent de revenus du compte de résultats		10 190,76		3 930,00		14 995,00
Excédent de charges du compte de résultats	-		-		-	
<b>Excédent de financement</b>	<b>54 694,45</b>		<b>61 340,00</b>		<b>61 000,00</b>	
<b>Insuffisance de financement</b>		-		-		-
<b>Total</b>	79 810,20	79 810,20	61 340,00	61 340,00	71 000,00	71 000,00
<b>MODIFICATION DU CAPITAL</b>						
Report de l'excédent de financement		54 694,45		61 340,00		61 000,00
Report de l'insuffisance de financement	-		-		-	
Report des dépenses d'investissement au bilan		25 115,75		210 000,00		210 000,00
Report des recettes d'investissement au bilan		-	210 000,00		200 000,00	
Report des amortissements planifiés du patrimoine administratif	69 615,75		57 360,00		56 005,00	
Report réévaluation prêts du PA	-		-		-	
Report réévaluation des participations du PA	-		-		-	
Report attributions aux fonds et financements spéciaux capitaux tiers	-		-		-	
Report réévaluation du PA		-		-		-
Report prélèvements sur les fonds et financements spéciaux capitaux tiers		-		-		-
<b>Augmentation du capital propre</b>	<b>10 194,45</b>		<b>3 980,00</b>		<b>14 995,00</b>	
<b>Diminution du capital propre</b>		-		-		-
<b>Total</b>	79 810,20	79 810,20	271 340,00	271 340,00	271 000,00	271 000,00

# Urbanisme et mobilité



Sylvain Dumoulin  
Président

## Route de contournement et traversée de Roumaz et de St-Germain

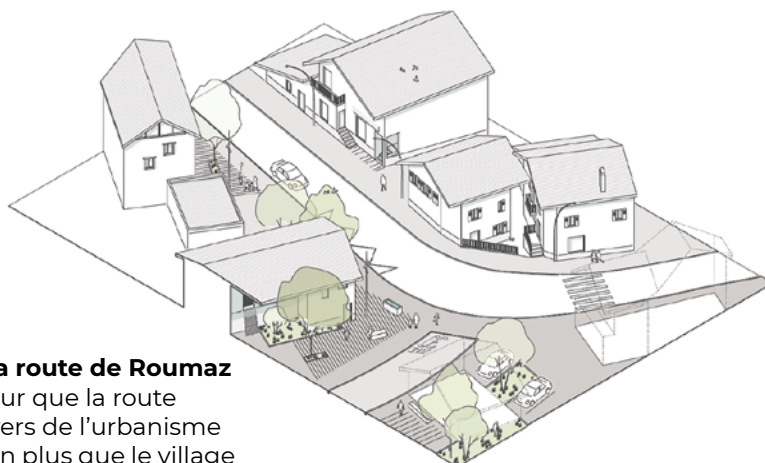
**Force est de constater que la route de contournement telle qu'imaginée ne se réalisera certainement pas.** En effet, le projet date de plus de 10 ans et durant cette période les exigences en terme d'aménagement du territoire, de préservation des sols agricoles et de la protection de la nature et du paysage ont passablement évolué. Pour preuve, différents services cantonaux qui n'avaient pas encore été consultés dans le cadre de la procédure de mise à l'enquête, ni lors de l'élaboration du dossier de projet par le service de la mobilité ont émis des réserves qui conduiront certainement à des préavis négatifs pour chacune d'entre elles. Les vérités d'hier ne sont malheureusement plus celles d'aujourd'hui et les principaux griefs contre le projet concernent notamment les surfaces d'assolement qui doivent désormais impérativement être compensées à une altitude similaire, l'impact sur les zones de protection de la nature et les surfaces agricoles impactées qui sont bien plus importantes que lors des premières esquisses de la route qui prévoyaient un raccordement près de l'EMS de Zambotte.

L'argument fort de diminuer les nuisances (bruit) dans la traversée de Roumaz et qui justifiait jusqu'ici le projet de route de contournement n'est actuellement plus valable. En effet, il est désormais possible d'abaisser la vitesse à 30 km/h sur les routes cantonales en traversée de localité, ce qui réduit considérablement le bruit routier et qui représente une mesure avec un rapport coût/efficacité bien meilleur que la construction d'une autre route. S'ajoutent à cela les principes démontrés que l'ajout d'une nouvelle route ne fait que faire un appel à du trafic supplémentaire sans apporter de solution de fond aux problèmes de mobilité et que le paradoxe de Braess démontre que l'ajout de nouveau tronçon ne fluidifie pas forcément le trafic.

Difficile, dès lors, de faire homologuer un projet de route qui démarre avec autant de préavis négatifs et de lever les nombreuses oppositions faute d'arguments allant dans son sens.

La route de contournement ne se réalisant pas, il est cependant important de trouver des solutions pour réduire les nuisances et désagréments que subissent les riverains des villages de Roumaz et de St-Germain. Elles s'orientent dans deux directions: améliorer des axes routiers existants pour délester la traversée des villages ainsi que requalifier cette dernière. En collaboration avec le Canton, un premier mandat a donc été réalisé par un bureau spécialiste des études de trafic avec comme objectif de déterminer, sur la base de comptage de trafic en hiver, au printemps et durant une période de travaux à Roumaz, le comportement des automobilistes et les éventuels reports de trafic. Il ressort de cette analyse que les conditions de circulation sur la route de Roumaz n'ont pas un effet particulièrement marqué sur le choix de l'itinéraire des usagers. En outre, St-Germain, qui concentre une majorité des commerces et services de la commune, reste une zone d'échange et de passages inévitable pour une grande partie des automobilistes.

Il apparaît toutefois que l'amélioration de la route de la Sionne, en y intégrant quelques places d'évitement et la rendant praticable toute l'année, peut être intéressante pour dévier une partie du trafic de l'est de la commune. Même réflexion pour la route de Chandolin-Vuisse qui peut absorber une partie du trafic des villages de Chandolin et Granois. La route des Balettes peut aussi ponctuellement être améliorée, bien que les travaux ne soulageraient que très peu le trafic à l'intérieur des villages de Roumaz et de St-Germain.



**Carrefour de la route de Roumaz et du Caro:** pour que la route s'insère au travers de l'urbanisme villageois et non plus que le village soit coupé en deux par une route cantonale.

Pour la suite, l'avant-projet doit maintenant être soumis à un audit de sécurité préalable qui, sans contraindre, devrait permettre de passer à la phase de projet suivante lors de laquelle l'ensemble des éléments seront affinés pour ensuite être présentés à la population saviésanne.

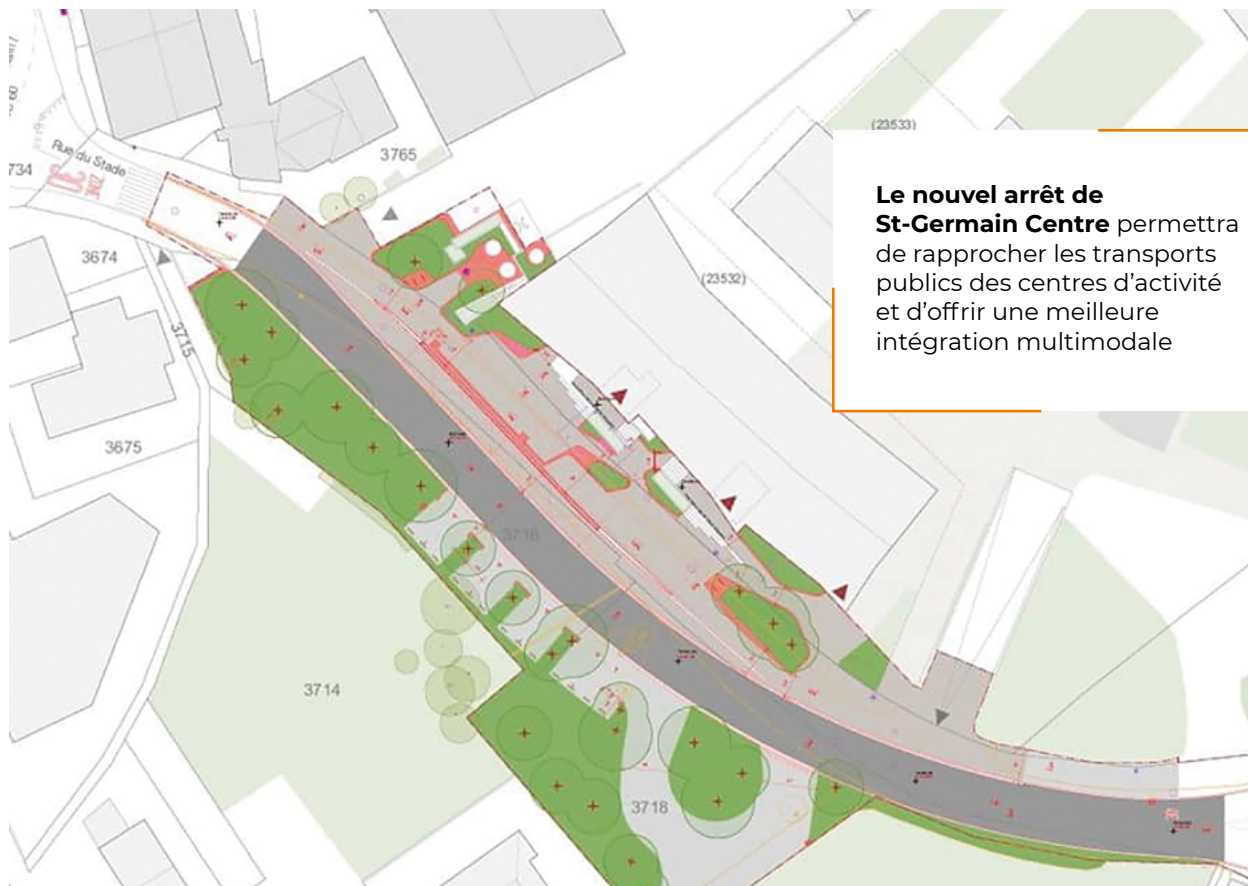
La correction de ces différents axes est à mettre en regard des mesures qui sont mises actuellement en place en ville de Sion pour y réduire le transit. Si, pour les Saviésannes et les Saviésans, l'accès à leur commune se résumait à transiter à travers la ville pour rejoindre Montorge, cela pourrait bien changer dans le futur et rendre des axes, comme la route de Vuisse ou celle de la Sionne, plus intéressantes pour certains usagers que la route principale menant à Savièse. Ainsi, dans un système global de gestion de la mobilité quotidienne, l'amélioration de ces routes prend du sens. Parallèlement un avant-projet de réaménagement et de la valorisation de la route cantonale VS60 traversant les villages de Roumaz et de St-Germain est en cours d'élaboration, conjointement par la Municipalité et le Service de la mobilité, avec l'appui de leurs mandataires, depuis maintenant plus de 12 mois. Cette phase d'études prend relativement du temps car il est essentiel de recenser l'ensemble des contraintes et des besoins des différents acteurs. Il convient donc d'analyser l'ensemble des données recensées sous l'angle de la sécurité, de la visibilité, de l'environnement, du bâti, de la fluidité et des charges de trafic pour parvenir au meilleur consensus tant pour les riverains que pour les automobilistes, les usagers de la mobilité douce, les transports publics ou encore, entre autres, pour les services d'entretien. La réflexion ne se cantonne d'ailleurs pas uniquement à la route cantonale, mais intègre des routes communales comme celles du Caro, du Stade, du Vieux-Moulin et de l'Ancienne Poste.

Une des idées principales de cet avant-projet est de redynamiser les centres de localités et redonner plus d'espace aux piétons. Les trottoirs requalifiés et élargis permettront d'apporter plus de sécurité aux piétons en leur offrant des itinéraires continus et

de développer de petites places et autres espaces publics en lien avec les activités alentours. Sur ces mêmes secteurs, un abaissement de la vitesse à 30km/h est préconisé. Par rapport à la situation actuelle, sur la longueur des tronçons concernés, la perte de temps sera de quelques secondes par trajet et peut donc être qualifiée de négligeable. Un abaissement de la vitesse a également des effets bénéfiques sur la fluidité du trafic mais également sur les émissions de bruit routier et par conséquent sur les nuisances pour les riverains.

Les traversées piétonnes seront également revues pour les mettre en lien avec les réseaux de mobilité douce, actuelle et future. En outre, celles-ci seront également remises aux normes par l'ajout d'un éclairage et d'une signalisation adéquate garantissant une meilleure sécurité des piétons. La continuité des trottoirs constitue également un postulat de l'avant-projet. Aussi, dans ce dernier, une continuité pour, au moins, un bord de chaussée a été imaginée. Ainsi, à l'exception de quelques points critiques devant encore être réglés, la largeur du trottoir sera portée à 1,20 m minimum.

Le secteur situé au carrefour de la route de Roumaz et du Caro et celui situé près de l'église feront l'objet d'un traitement hautement qualitatif pour que la route s'insère au travers de l'urbanisme villageois et non plus que le village soit coupé en deux par une route cantonale; ceci dans le but d'améliorer la qualité de vie dans ces secteurs, les rendre propices à la cohabitation piéton-voiture et mettre en avant le bâti existant. Le secteur actuellement en travaux devant la Maison de la santé de St-Germain Centre en est d'ailleurs un excellent avant-goût.



## Desserte en transports publics et nouvel arrêt de St-Germain Centre

Lors du prochain changement d'horaire postal, la desserte en bus depuis Sion sera améliorée, notamment en fin de journée et en début de soirée, avec une cadence de bus toutes les 20 minutes de Sion à Savièse de 17h à 19h puis avec une cadence à la demi-heure de 19h à 21h. Ces nouvelles courses viennent compléter la cadence à la demi-heure du matin et de midi et permettent d'offrir de nouvelles possibilités pour les pendulaires qui se rendent en ville. En effet, les nouveaux horaires du soir permettent d'avoir régulièrement des bus qui remontent sur Savièse, offrant ainsi une meilleure souplesse pour les usagers.

Autre nouveauté, les arrêts de bus Garage et Trontzet seront supprimés pour être remplacés par un nouvel arrêt St-Germain Centre qui sera situé devant la Maison de la santé. Il permet de rapprocher les transports publics des centres d'activité et d'offrir une meilleure intégration multimodale notamment avec le parking, le véhicule mobility et les futures stations de vélos en libre-service.

La construction du nouvel arrêt de bus est en cours. Cet arrêt sera compatible avec la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite LHand. Il s'intégrera dans un espace totalement réaménagé qui laissera la place à un large trottoir devant les commerces de la Maison de la santé, quelques places dépose-minute (8) le long de la rue du Stade, de la végétation et une place pour permettre au bus de faire demi-tour pour se réinsérer dans le trafic.

# Véhicule Mobility

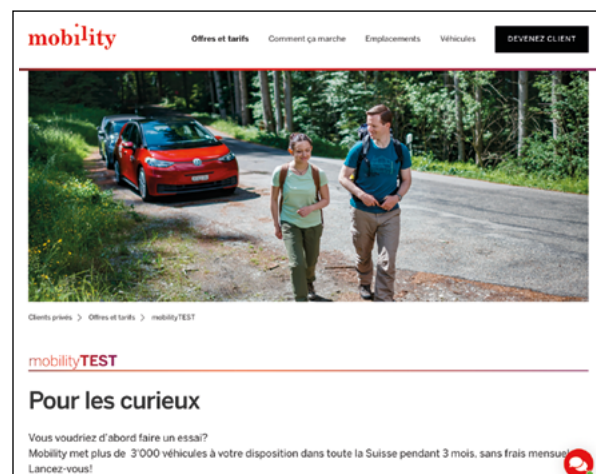


Afin de tester le système de car-sharing sur la commune de Savièse et d'offrir ce service à la population, un véhicule Mobility est disponible depuis début novembre 2022 dans le parking communal souterrain de St-Germain Centre. Le véhicule est un **break électrique 4x4 de la marque Skoda ENYAQ**.

Inscription et réservation  
[www.mobility.ch](http://www.mobility.ch)



**Vincent Degen**  
Conseiller Communal



# Chauffage à distance de St-Germain



Lucien Pignat  
Conseiller Communal

**Vous avez déjà pu le lire dans le Savièse infos de juin 2021, la commune de Savièse, en partenariat avec OIKEN, souhaite installer un chauffage à distance (CAD) au centre de St-Germain.**

Il faut savoir que Savièse est active sur la thématique de la transition énergétique depuis plusieurs années et n'a pas attendu la crise énergétique de cette année. Certifiée «Cité de l'énergie», la commune a prévu plusieurs actions dans son programme de développement durable «Savièse 2030». Le CAD de St-Germain est l'une des mesures-phares. Ainsi, en juin 2022, le Conseil municipal de Savièse a donné son accord de principe pour la réalisation d'un CAD à St-Germain.

## Fonctionnement

L'idée d'un chauffage à distance, comme son nom l'indique, est la construction d'une centrale de chauffe de manière centralisée, le développement d'un réseau souterrain amenant de l'eau à haute température dans les bâtiments, qui peuvent ainsi y être raccordés. Pour qu'un tel système soit viable financièrement, il faut une forte concentration de bâtiments susceptibles de s'y raccorder. En l'occurrence, seul le village de St-Germain répond à ce critère.

La centrale de chauffe sera composée de deux chaudières à bois et d'une chaudière à gaz, cette dernière servant uniquement d'appoint. Les chaudières à bois sont prévues derrière la tribune du terrain de foot de St-Germain, tandis que la chaudière à gaz existe déjà à Moréchon. Des plaquettes de bois, fournies principalement par le triage forestier Lienne – Morge, alimenteront les chaudières à bois.

L'eau est d'abord chauffée à 90 degrés dans la centrale de chauffe, puis acheminée dans les différents bâtiments à travers un réseau de conduites déployé par OIKEN. A l'intérieur des bâtiments, un échangeur de chaleur distribue l'énergie nécessaire au chauffage et à l'eau chaude sanitaire. Une conduite de retour ramène ensuite l'énergie non utilisée à la centrale à bois, avec une température d'environ 60 degrés.

## Pour qui ?

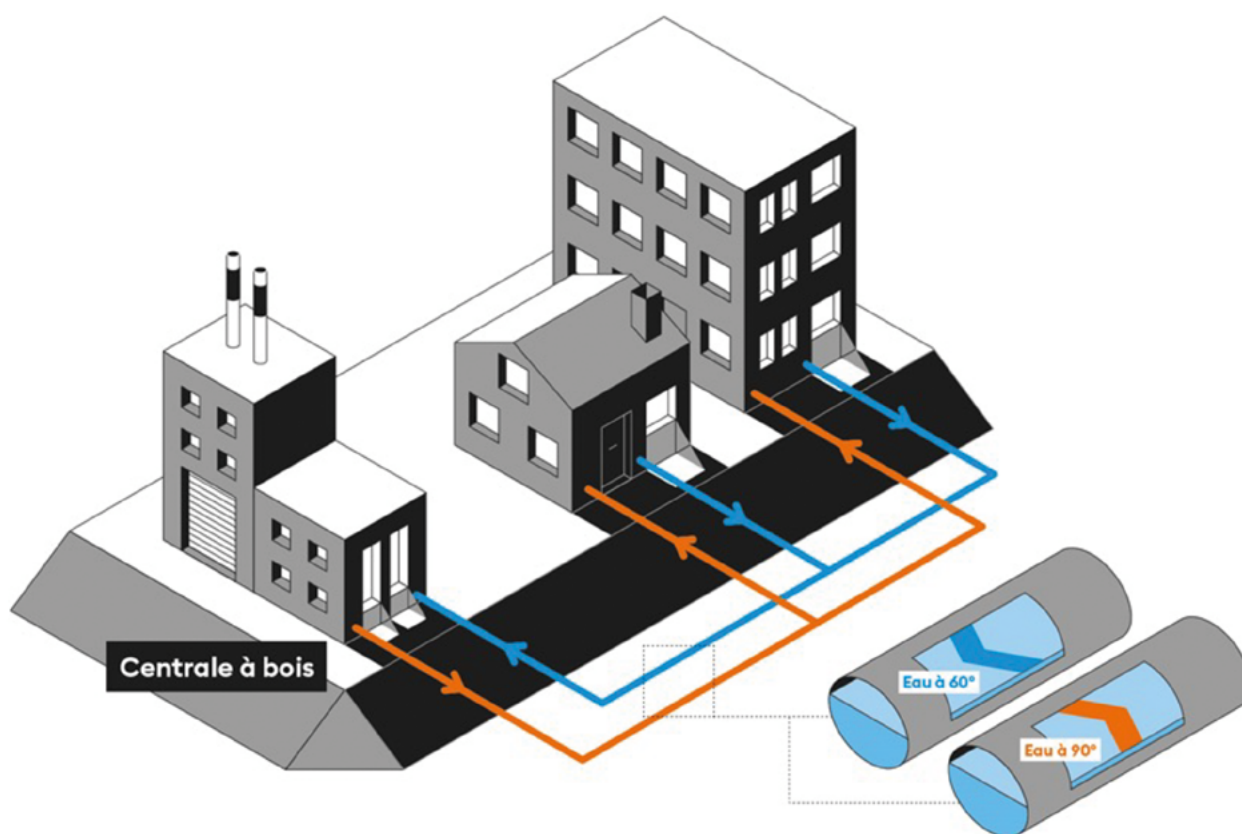
Les bâtiments communaux se raccorderont en priorité au chauffage à distance, ainsi que le complexe de Saint-Germain Centre. Les privés, se trouvant dans le périmètre du CAD, pourront également s'y raccorder. L'autorité communale et OIKEN œuvrent, main dans la main, afin de garantir un tarif attractif. Pour cette raison, la Municipalité de Savièse souhaite être majoritaire dans la société qui exploitera le chauffage à distance. Dans son périmètre, les nouvelles constructions devront se raccorder au CAD.

## Les avantages à se raccorder sont nombreux:

gain de place considérable lié au remplacement des chaudières à mazout par un simple échangeur inodore et silencieux, tarifs qui devraient rester constants, pas d'entretien. **Le raccordement au chauffage à distance permet également de favoriser l'économie circulaire et les matières premières de proximité.**



Une présentation de ce projet et de ses grandes étapes sera faite aux citoyens lors de l'Assemblée primaire du 12 décembre par M. François Fellay, directeur de la société OIKEN SA.



### Avenir

Dans le cadre des travaux en cours de réaménagement de la rue du Stade et du nouvel arrêt de bus de Saint-Germain Centre, OIKEN profite de l'occasion pour déjà poser les conduites nécessaires. La suite de la réalisation dépendra de plusieurs facteurs, notamment des travaux de réaménagement de la traversée de St-Germain et de Roumaz, mais on peut raisonnablement espérer une mise en œuvre à l'horizon 2025 – 2026.

**Le CAD offre donc à la population un approvisionnement énergétique durable, local et renouvelable.**

# Règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels



Sylvain Dumoulin  
Président

**La loi sur les droits de mutations (LDM) de 2012 permet aux communes de prélever un impôt additionnel sur les mutations des immeubles situés sur leur territoire et d'en fixer le taux. Cette décision doit être intégrée dans un règlement qui est de la compétence de l'Assemblée primaire.**

Ainsi le règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels qui sera présenté lors de la prochaine Assemblée primaire, permettrait à la Municipalité de Savièse de prélever cet impôt additionnel sur son territoire et d'en fixer le taux à hauteur de 50% des droits de mutations cantonaux actuellement en vigueur.

Une telle proposition avait déjà été soumise à l'approbation de l'Assemblée primaire en juin 2014 et refusée par cette dernière. Huit ans plus tard, force est de constater que Savièse est l'une des rares communes du Valais à ne pas avoir instauré ce droit de prélèvement additionnel qui représente des potentielles rentrées annuelles à hauteur de près de CHF 400'000. Cet impôt additionnel, qui concerne principalement le transfert de propriété de biens immobiliers, est à la charge de l'acquéreur. **Il n'est pas prélevé lorsqu'il s'agit de transfert en ligne directe comme des avancements d'hoirie et de partages.** Les cédules hypothécaires ne sont également pas soumises à l'impôt additionnel.

Ces rentrées supplémentaires seraient les bienvenues, car avec une population qui grandit, Savièse voit certaines de ses charges augmenter notamment dans le domaine de la mobilité, des infrastructures et des services ainsi que des investissements qui y sont liés. Elles permettraient aussi de compenser en partie la diminution de rentrées fiscales occasionnée par l'adaptation de l'indexation. En effet afin de

compenser les conséquences de la progression à froid, la Municipalité de Savièse a adapté le taux d'indexation communale en le faisant progresser de 150% à 153%. Concrètement cela signifie qu'à revenu égal les impôts sur les revenus baissent et que globalement pour la Municipalité cela représente une diminution des rentrées fiscales de quelques pourcents.

## Détail

L'article 6 de la LDM précise que sont soumis à l'impôt les actes et les écrits ayant pour effet de transférer juridiquement ou économiquement la propriété, comme notamment entre autres les ventes et les adjudications, les échanges, les donations, les avancements d'hoirie, les actes de dévolution et de partage successoral et les legs, la constitution de servitudes, de charges foncières ou d'autres droits réels et leur transfert, la constitution de droits d'usufruit et d'habitation et la dissolution d'une copropriété et d'une propriété commune. La liste complète est disponible dans l'article 6 de la LDM. C'est l'acquéreur et non le vendeur qui est soumis à impôt selon l'article 10 LDM.

L'article 18 de la LDM fixe les cas qui sont exemptés d'impôt, à savoir les actes dont la valeur ne dépasse pas 1'000 francs et les actes portant sur des transferts de propriété en ligne directe, entre époux ou entre partenaires enregistrés y compris en exécution de liquidation du régime matrimonial ou du partenariat enregistré.

Concrètement cela signifie que tous les actes faits (avancements d'hoirie, ventes, donations, partages...) entre des parents en ligne directe comme par exemple grands-parents, enfants, petits-enfants (MAIS PAS frères - sœurs, oncles et neveux) ne sont pas soumis aux droits de mutations et n'entrent donc pas en ligne de compte pour le calcul des droits de mutations.

Les cédules hypothécaires ne sont pas comprises dans les actes énumérés à l'article 6 LDM et ne sont pas touchées par ce règlement.



## Exemples

1

### VENTE D'UN TERRAIN

Prix de vente	500 000 CHF
Droit de mutation cantonal 1%	5 000 CHF
<b>Droit additionnel communal: 50% de 5'000</b>	<b>2 500 CHF</b>

2

### VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER

Prix de vente	1 100 000 CHF
Droit de mutation cantonal 1,5%	22 500 CHF
<b>Droit additionnel communal (maximum) 50% de 22'500</b>	<b>11 250 CHF</b>

## Commentaires article par article

### Art. 1 Impôt additionnel

Cet article fixe le taux de l'impôt additionnel pratiqué sur le territoire de la commune de Savièse à hauteur de 50% des droits de mutations cantonaux. Il se base sur l'article 15 de la Loi sur les droits de mutations (LDM) qui permet que le taux communal maximal puisse atteindre ce 50%.

### Art. 2 Prélèvement de l'impôt additionnel

Il est précisé dans cet article avec un renvoi à la loi cantonale qui est compétent pour le prélèvement de l'impôt additionnel communal.

### Art. 3 Devoir d'information

La Municipalité doit informer le registre foncier de l'entrée en vigueur du règlement et de toutes modifications du taux qui pourraient intervenir suite à de futures décisions de l'Assemblée primaire.

### Art. 4 Entrée en vigueur

Le règlement, s'il est approuvé par l'Assemblée primaire, entre en vigueur dès son homologation par le Conseil d'Etat, c'est-à-dire dans le courant de l'année 2023.

# Mesures d'économie d'énergie



Lucien Pignat  
Conseiller Communal

**La crise énergétique qui touche actuellement l'Europe concerne également le Valais et notre commune.** Cela peut paraître paradoxal pour le canton du Valais, château d'eau de la Suisse, mais dans le marché globalisé de l'énergie, une grande partie du courant produit par nos barrages valaisans est exportée et ne nous appartient pas.

Le risque de black-out est en fait un déséquilibre entre l'offre en électricité (ou en gaz) – ce qui est produit – et la demande. Il faut savoir que ce déséquilibre est constaté depuis plusieurs années quasiment chaque hiver en Suisse: nous consommons plus que l'électricité produite. Le recours à la production électrique, principalement allemande et française, permet de compenser cet état de fait. Cette année, cette importation paraît compromise. Cette situation est certes alarmante et nécessite des mesures d'économie d'énergie, mais c'est également l'occasion d'une prise de conscience de l'énergie que nous consommons, en particulier l'électricité et le gaz.

La Confédération demande donc à tout un chacun de prendre des mesures d'économie d'énergie volontaires. Pour l'électricité, c'est le premier stade de mesures. Des stades plus contraignants sont possibles cet hiver avec, en cas de nécessité, des coupures de courant régulières de 4 h. Il s'agit donc de prendre la situation au sérieux. Ces mesures d'économie d'électricité volontaires touchent à la fois les ménages privés, mais également la commune de Savièse.

**Le Conseil municipal a déjà ordonné des mesures d'économie qui sont de sa compétence à fin septembre.** Le Conseil municipal de Savièse est d'ailleurs très sensible à la question énergétique: depuis le printemps 2022, des subventions communales sont disponibles pour la pose de

panneaux solaires, pour des bilans énergétiques et pour des rénovations de maison (isolation thermique et changement de chauffage). **Le règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables est disponible sur le site de la commune, ainsi que les formulaires de demande.**

## Eclairage public

Les mesures retenues par la commune sont et seront de plus en plus visibles ces prochains mois. L'éclairage de la maison de commune est désormais restreint et éteint dès 22h. Il en va de même de la mise en lumière du Baladin par exemple. Mais pour les mises en lumière et pour l'éclairage public, cette mesure nécessite le plus souvent une intervention du fournisseur d'électricité OIKEN, débordé par des demandes semblables de la plupart des communes voisines. Ces mesures seront mises en place au fur et à mesure des possibilités.

Le Conseil municipal a également choisi de couper l'éclairage public dans les zones résidentielles (c'est-à-dire hors routes cantonales et routes communales principales) de 23h à 5h du matin. Dans les secteurs où la technologie du LED dynamique est déjà installée, les lampadaires se rallumeront brièvement au passage d'un piéton ou d'un véhicule. Les anciennes technologies (y compris LED sans détecteur) ne le permettent cependant pas.



L'éclairage de la maison de commune est désormais **restreint et éteint dès 22h.**

Un bilan sera dressé par la commune et permettra de déterminer si la solution avec extinction totale ou avec un rallumage en cas de mouvement est préférée par les citoyennes et citoyens. D'ailleurs, la commune va poursuivre et intensifier ces prochaines années ses efforts quant au remplacement des lampadaires à vapeur de mercure et à l'iodure métallique par du LED.

### **Chauffage et décorations de Noël**

D'autres mesures moins visibles sont également prises par la commune. Les locaux de l'administration, des écoles, du centre scolaire sont un peu moins chauffés (1 à 2 degrés de moins), sans pour autant que nos têtes blondes doivent garder leur veste en classe. Les collaboratrices et collaborateurs de l'administration et le corps enseignant sont sensibilisés aux mesures simples, que nous pouvons également prendre à la maison : extinction des lumières, des appareils électriques (et non pas mise en veille), fermeture des stores pour garder la chaleur, etc.



**Enfin, le Conseil municipal invite la population à rester raisonnable sur les décorations de Noël lumineuses: en mettre en place le minimum, et, le cas échéant, les éteindre à 22h.**

Les décorations de Noël illuminées ne sont d'ailleurs pas installées par la commune, à l'exception de celle du rond-point de la Tséna à Ormône et du sapin de Noël sur la place de la Maison de Commune.

# Parcours urbain Savièse



**Nathalie Lamon-Courtine**  
Conseillère Communale

Tout nouveau sur notre Commune, le parcours urbain. Le projet a été développé entre 2021 et 2022. Il a été lancé le 21 septembre 2022 et est disponible en tout temps et par tous les temps.

Ce parcours sportif propose à la population locale une série d'exercices physiques situés entre la zone d'Oure et le Baladin et exploitant le mobilier urbain existant.

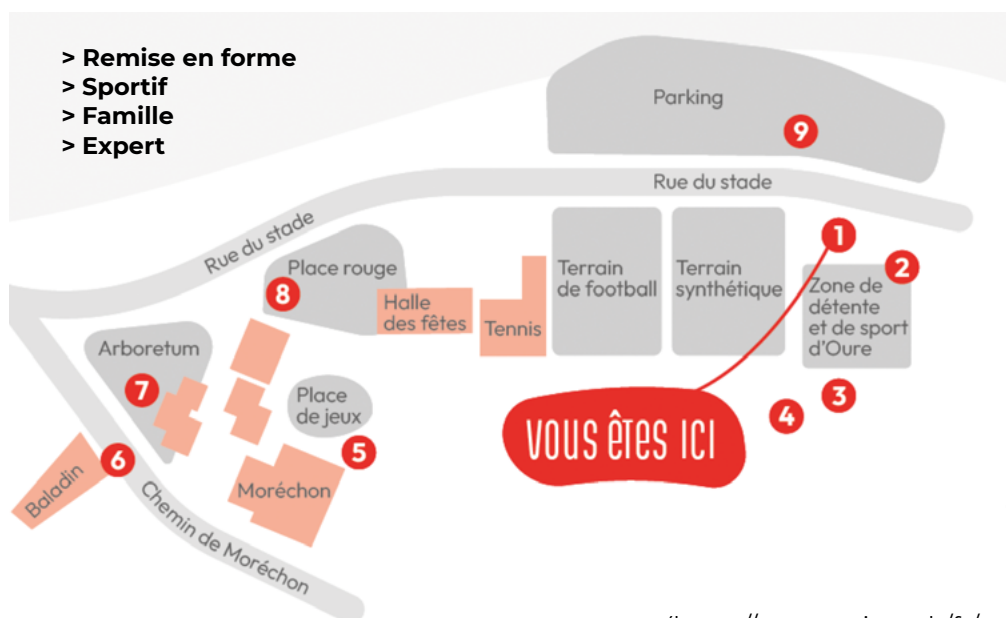
Le parcours urbain interactif représente un concept moderne et attrayant adapté à tous les publics pour cultiver sa forme physique.

Ce parcours de sport santé est adapté à toutes les pratiques et permet à chacun, seul ou en groupe, de suivre de manière originale et ludique les recommandations de santé qui préconisent 30 minutes d'activité quotidienne ou 10 000 pas/jour. Le parcours urbain est constitué de 9 postes et il est décliné en 4 niveaux pour une durée totale d'environ 1 heure :

## Comment ça marche?

Les panneaux vous proposent différents exercices en fonction du niveau choisi. Il vous suffit de scanner le QR Code désiré et de suivre les instructions. Il est également prévu, dès le printemps 2023, une fois par mois une séance avec un coach pour vous emmener à la découverte du parcours et vous donner quelques précieux conseils.

Destinés à satisfaire un large public, **des panneaux explicatifs sont disposés aux différents postes** et proposent des exercices physiques à la portée de chacun, validés par un expert sportif et utilisant le support du mobilier urbain.



Vous pouvez retrouver les informations en tout temps sur le site de la Commune et vous aurez également accès directement aux différentes vidéos

(<https://www.savièse.ch/fr/parcours-urbain-3293.html>)

Il s'agit également d'un parcours évolutif qui permet de lancer des défis sur des périodes données ou de se challenger avec d'autres personnes.

Je vous encourage à aller le tester individuellement ou en groupe et à le faire découvrir à vos amis, vos familles.

**N'hésitez plus à  
mettre vos baskets  
pour votre bien-être  
au cœur de notre  
Commune!**



## Le parcours

1. Zone d'équilibre (Fontaine):  
**Ekiouibro** (équilibre)
2. Suspension (Zone d'Oure):  
**Empindouin** (suspension)
3. Saut et franchissement d'obstacle (zone des machines):  
**Chouta** (saut)
4. Route (transition):  
**Gaopa** (course)
5. Place de la Ludothèque:  
**Dzoé & Paradis** (jeu & marelle)
6. Escalier du Baladin:  
**Itsioui** (escaliers)
7. Pelouse de l'école / arboretum:  
**Grile** (cheville)
8. Place Rouge – multisport:  
**Enmoda** (en mouvement)
9. Parking (autour des rondins):  
**Feca** (défi)



# Assemblées primaire et bourgeoisiale



12 décembre 2022

Théâtre le Baladin à 19h30

Le message introductif pour le budget 2023 de la Municipalité et de la Bourgeoisie et celui portant sur le règlement soumis à l'approbation de l'assemblée primaire ainsi que les **procès-verbaux des assemblées du 13 juin 2022 sont consultables sur le site [www.saviese.ch](http://www.saviese.ch)** ou auprès du secrétariat communal pendant les heures d'ouverture du guichet.

## L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

- 1 Procès-verbal de la dernière assemblée
- 2 Présentation du budget 2023, du plan quadriennal 2023-2026 et des décisions fiscales pour la Municipalité
- 3 Approbation du budget 2023 de la Municipalité
- 4 Approbation du règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels
- 5 Présentation du projet d'un CAD (chauffage à distance) à St-Germain par M. François Fellay, directeur d'OIKEN SA
- 6 Divers

## L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE

- 1 Procès-verbal de la dernière assemblée
- 2 Présentation du budget 2023 de la Bourgeoisie
- 3 Approbation du budget 2023 de la Bourgeoisie
- 4 Agrégation de nouveaux bourgeois
- 5 Divers

Les assemblées se dérouleront dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.



L'assemblée  
bourgeoisiale sera  
invitée à accepter  
l'agrégation de  
nouveaux bourgeois,  
soit deux autorités  
communales, Madame  
Nathalie Lamon-  
Courtine et Monsieur  
Lucien Pignat

# Agenda manifestations

1 décembre THÉÂTRE LE BALADIN - Un conseil d'ami

3 décembre ESPACE D'EXPOSITION  
de la collection communale  
10h30 à 11h30 - arrêt sur images

4 décembre ESPACE D'EXPOSITION de la collection communale  
10h30 à 11h30 - visite commentée  
de la nouvelle exposition permanente

5 décembre ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

12 décembre ASSEMBLÉES Primaire et Bourgeoisiale

16 décembre THÉÂTRE LE BALADIN - Voxset, concert

27 et 28 décembre THÉÂTRE LE BALADIN - Ma revue à nous

1<sup>er</sup> janvier VOEUX DE L'AN

12 et 13 janvier THÉÂTRE LE BALADIN - Yann Lambiel

**LES ESPACES D'EXPOSITION SERONT FERMÉS**

**LES 8, 16, 24, 25, 31 DÉCEMBRE 2022 AINSI QUE LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023**